

Le 30 Octobre 2020 à 20h30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la cantine, sous la présidence de Monsieur CAZORLA Dominique, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 octobre 2020

Nombre de conseillers en exercice : 11

Étaient présents :

BLANCO Jordan	DEFOND Thérèse
CAZORLA Dominique	GIBERT Maryline
CHABRIER Alexandre	MOREL Nathalie
CHARBONNIER Jérôme	PENT Damien
DEFOND Marion	PERRET Clotilde

Était excusée : TORRE GOUTORBE Jeannine

Secrétaire de séance : CHARBONNIER Jérôme

Ordre du jour :

- Approbation des comptes rendus des séances du 31 Aout et du 2 Octobre 2020
- Désignation d'un conseiller municipal à la commission de contrôle des listes électorales.
- Régularisation des délégations du conseil au maire.
- Éclairage rue François Vallas.
- Colis de Noël.
- Études des projets de revalorisation de la zone de loisir (stade – terrain de camping).
- Réflexion sur la demande de modification simplifiée du PLU.
- Autorisation de signature du contrat concernant les mesures de radon à l'école
- Information et conduites à tenir face aux situations d'exceptions actuelles : plan vigipirate, crise sanitaire et confinement, conséquences à l'école.
- Questions diverses.

Ordre : Approbation des comptes rendus des séances du 31 Août et du 2 Octobre 2020

Les comptes rendus sont approuvés à l'unanimité.

Ordre : Désignation d'un conseiller municipal à la commission de contrôle des listes électorales

M. CHARBONNIER Jérôme est nommé à l'unanimité conseiller municipal à la commission de contrôle des listes électorales.

Ordre : Régularisation des délégations du conseil au maire

Il convient de fixer les limites financières dans les rubriques concernées :

- A- De fixer dans la limite de 500 €, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics.

- B- La préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fourniture et de services, d'un montant inférieur à 5 000€.
- C- La réalisation des lignes de trésorerie sur la base d'un montant de 50 000€.
- D- L'aliénation de gré à gré de biens immobiliers jusqu'à 4 600€.
- E- Le règlement des conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules appartenant à la collectivité dans la limite de 20 000€.

Ordre : Éclairage rue François Vallas

Le conseil municipal demandera au SIEL un complément d'information sur l'absence de ce point lumineux.

Ordre : Colis de Noël

La réflexion concernant l'élaboration et la distribution des colis de Noël sera poursuivie lors de la réunion du CCAS, le mercredi 4 Novembre 2020.

Ordre : Études des projets de revalorisation de la zone de loisir (stade – terrain de camping)

Aménagement du stade : étude de devis des entreprises ESA et PLAYGONE pour l'installation des cages, panneaux de basket, table de ping-pong...

Aménagement paysager : étude du devis de l'entreprise Chartier. Un devis auprès de l'entreprise PJA sera prochainement demandé.

Le conseil municipal est encore dans l'attente d'autres devis concernant les autres modifications prévues dans la zone de loisir.

Ordre : Réflexion sur la demande de modification simplifiée du PLU

La commune a reçu plusieurs demandes de modification simplifiée de PLU. Elle étudie différentes possibilités pour y répondre.

Ordre : Autorisation de signature du contrat concernant les mesures de radon à l'école

Le conseil municipal autorise le maire à signer le contrat avec la société Dekra de Clermont-Ferrand pour un montant de 720 € HT.

Ordre : Information et conduites à tenir face aux situations d'exceptions actuelles : plan vigipirate, crise sanitaire et confinement, conséquence à l'école

VIGILANCE / TERRORISME :

- Vérifier et rappeler la fermeture des accès à l'enceinte scolaire.

PREVENTION CONTRE LE CORONAVIRUS :

- Nouveauté : port du masque dès 6 ans.
- Attestation permanente de déplacement.
- Rappeler le lavage fréquent des mains et l'aération des locaux.

CONSEQUENCES SOCIALES :

- Cérémonie du 11 Novembre à effectif réduit.
- La bibliothèque n'accueille plus de public.
- Restaurant limité à la vente à emporter.

Ordre : Questions diverses

- Pose d'un défibrillateur :

Accord du conseil municipal à l'unanimité pour le devis de l'entreprise DEFIBTECH pour un montant de 1570,50 € HT. Le conseil municipal donne son accord à M. le maire pour qu'il sollicite l'enveloppe de solidarité auprès du conseil départemental.

- Projet de fleurissement :

Pour que le printemps soit fleuri, on s'y prend maintenant ! A la suite d'une proposition d'habitants pour participer au fleurissement du village, le conseil municipal donne son accord pour un budget de 120 € pour l'achat de bulbes à planter dans les espaces en herbe bordant le CD 495 dans le bourg.

Le prochain conseil municipal aura lieu le 27 Novembre 2020 à 20 h 30 à l'ancienne cantine scolaire de Saint-Priest-la-Prugne.

La séance est close à 23 h 30.